



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 55377

Texte de la question

M. Pierre Morange attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la nécessité du développement du tutorat pour stimuler l'emploi des seniors, dans la lignée des mesures préconisées par le plan Larcher de 2006. Le tutorat peut offrir aux seniors, notamment à ceux qui ont exercé un métier caractérisé par une importante pénibilité, une seconde vie professionnelle dans la formation. Le taux d'emploi des seniors en France demeure insatisfaisant : il s'élevait à 38,3 % en 2007, loin de l'objectif européen de Lisbonne fixé à 44,7 %. Or le secteur de la formation professionnelle connaît une croissance très dynamique (11,4 % en 2007) et offre donc un intéressant vivier d'emplois, d'autant plus que les seniors y sont encore insuffisamment représentés. Aussi souhaiterait-il connaître le nombre de seniors en situation d'inactivité par catégories socioprofessionnelles, le coût de leur prise en charge par les différentes institutions de protection sociale et de solidarité, et les besoins de formateurs sur le marché actuel de la formation, par secteurs.

Texte de la réponse

Parmi les 4,5 millions de personnes de 55 à 64 ans qui ne sont pas en emploi, 1,6 million (soit 23 %) ne sont pas retraitées. Elles sont au chômage, ou inactives sans avoir liquidé leurs droits à la retraite. Cette proportion est supérieure au tiers pour les anciens ouvriers non qualifiés et anciens employés de commerce de cette classe d'âge (tableau 1). Le coût de la prise en charge de ces seniors n'est pas aisé à déterminer, car il dépend de la situation spécifique de chacun et des droits accumulés. Si certains seniors sans emploi et non retraités perçoivent des allocations au titre du chômage, de la cessation anticipée d'activité ou de la solidarité, certaines personnes inactives ne sont pas prises en charge (exemple des femmes au foyer) ou sont dans des situations qui ne relèvent pas de la problématique du sous-emploi des seniors (exemple des travailleurs handicapés). Par ailleurs, certaines allocations peuvent être perçues par des personnes en emploi. En l'absence d'informations plus précises, le chiffrage présenté dans le tableau 2 se fonde sur l'hypothèse que le coût de la prise en charge d'un senior est égal au coût moyen de prise en charge d'un bénéficiaire, toutes catégories d'âge confondue, mais, puisque les seniors ne constituent pas la grande majorité des bénéficiaires (par exemple pour les allocations au titre de l'assurance chômage), l'évaluation est imparfaite. Les informations sur les besoins en formateurs au niveau global ou par secteurs ne sont pas connues au niveau national. En particulier, les indicateurs de tensions entre offres et demandes d'emploi dans cette famille professionnelle ne sont pas non plus publiés, compte tenu de la mauvaise qualité des données. Les informations disponibles dans l'enquête emploi de l'INSEE montrent toutefois que cette profession a connu un fort dynamisme de ses effectifs sur la période récente (+ 32 % entre 2004 et 2008 contre + 4 %, toutes familles professionnelles confondues), en lien avec la forte croissance de ce secteur (en 2007, le secteur de la formation continue a réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros, en progression de 7 % par rapport à 2006). Dans cette profession, qui emploie déjà une part importante de seniors (30 % de 50 ans et plus), les besoins de recrutements seront importants dans les années à venir : d'une part, la formation tout au long de la vie a vocation à se développer, dans un contexte où d'importants besoins en formation restent aujourd'hui insatisfaits, d'autre part, l'âge relativement élevé des formateurs impliquera de nombreux départs à la retraite dans les prochaines années.

Tableau 1
Nombre et proportion de seniors n'occupant pas d'emploi par statut et profession (en milliers)

	HORS RETRAITÉS			Y COMPRIS RETRAITÉS			PROPORTION DE NON-EMPLOI		
	55-64 ans	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans	55-59 ans	60-64 ans
Ensemble	1 635	1 232	404	4 486	1 831	2 654	61,9	44,6	84,5
Par statut de l'emploi occupé antérieurement :									
dont non salariés	134	98	36	421	138	283	43,3	25,5	65,5
dont salariés du privé et des entreprises publiques	1 142	909	232	2 906	1 224	1 682	65,4	48,3	88,1
dont salariés de la fonction publique	152	119	33	943	361	582	58,2	39,0	84,0
Par profession occupée antérieurement :									
dont agriculteurs	18	ns	3	103	26	77	45	21	73
dont artisans, commerçants et chefs d'entreprises	90	64	26	262	88	174	48	29	70
dont professions libérales	ns	ns	ns	16	ns	ns	16	7	ns
dont cadres de la fonction publique	ns	ns	ns	47	ns	ns	37	18	66
dont professeurs et professions scientifiques	12	ns	3	111	28	84	42	19	68
dont professions de l'information, des arts et des spectacles	ns	ns	ns	22	ns	ns	ns	ns	ns
dont cadres administratifs et commerciaux des entreprises	51	40	11	164	52	112	52	29	83
dont ingénieurs et cadres techniques des entreprises	33	ns	9	145	43	103	59	33	86
dont instituteurs et assimilés	27	20	7	175	73	102	69	53	89
dont professions intermédiaires de la santé et du travail social	37	29	8	132	61	72	57	42	82
dont professions intermédiaires administratives de la fonction publique	8	ns	1	78	27	51	51	30	83

dont professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	92	76	16	259	104	155	65	47	89
dont techniciens	44	39	5	156	64	92	63	43	92
dont contremaîtres et agents de maîtrise	30	28	2	150	61	89	75	57	98
dont employés civils et agents de service de la fonction publique	85	66	19	305	119	187	53	34	83
dont policiers et militaires	6	ns	ns	82	41	41	82	ns	ns
dont employés administratifs d'entreprise	181	140	41	426	178	248	73	55	95
dont employés de commerce	80	60	20	154	68	86	71	56	91
dont personnels des services directs aux particuliers	165	118	47	306	129	177	56	41	76
dont ouvriers qualifiés de type industriel	100	87	13	316	145	171	76	61	97
dont ouvriers qualifiés de type artisanal	79	65	14	240	103	138	67	51	88
dont chauffeurs	27	ns	3	113	42	72	65	46	88
dont ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	19	ns	ns	67	34	33	70	ns	ns
dont ouvriers non qualifiés de type industriel	129	104	25	246	125	121	81	71	94
dont ouvriers non qualifiés de type artisanal	61	48	13	116	55	61	63	50	82
dont ouvriers agricoles	ns	ns		47	ns	ns	ns	ns	ns

Source : enquêtes Emploi de 2006 à 2008, INSEE ; calcul DARES. Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires. Lecture : 156 000 techniciens de 55 à 64 ans n'occupent pas d'emploi en moyenne de 2006 à 2008, soit 63 % des techniciens de cet âge ; parmi eux 44 000 ne sont pas à la retraite.

Tableau 2
Le coût des dépenses sociales pour la prise en charge des personnes de 50 ans et plus

	DÉPENSE totale (en millions d'euros)	EFFECTIF TOTAL (moyenne) stock	EFFECTIF 50 ans et plus dans l'effectif total	PART DES 50 ANS et plus dans l'effectif total	DÉPENSE estimée pour les 50 ans et plus (en millions d'euros)
Régime d'assurance chômage : Allocation d'aide au retour à l'emploi	19 850	1 779 395	400 816	23 %	4 471
Régime de solidarité : Allocation spécifique de solidarité (ASS)	1 951	335 979	135 968	40 %	790
Allocation équivalent retraite (AER)	771	62 904	61 183	97 %	750
Préretraites publiques : Allocation spéciale licenciement du Fonds national de l'emploi (AS-FNE)	396	15 231	15 231	100 %	396
Cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS)	234	42 436	42 436	100 %	234
Revenu minimum d'insertion (RMI)	5 294	1 028 050	257 013	25 %	1 324

Sources : calculs DARES, Pôle emploi, DREES « Rapport au Gouvernement sur le RMI en 2007 ». Champ : France métropolitaine, année 2007. Données CVS-CJO.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55377

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7158

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10240